



Communiqué

Pour diffusion immédiate

CONFIRMATION DE LA PRÉSENCE DE L'AGRILE DU FRÊNE À OTTAWA (ONTARIO)

OTTAWA, le 25 juillet 2008 – L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de l'agrile du frêne dans la ville de Ottawa (Ontario). Les arbres infestés se trouvent aux alentours de l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de l'autoroute 417.

Ce coléoptère envahissant ne se propage pas rapidement par lui-même. En fait, les gens qui déplacent des matières infestées sont les principaux responsables de la propagation de l'agrile du frêne. Le déplacement de ces matières, même sur seulement quelques kilomètres, peut entraîner la propagation de l'agrile du frêne à de nouvelles zones.

La protection des forêts canadiennes est une responsabilité qui nous incombe à tous, et les résidants de la région peuvent jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne en ne déplaçant pas de bois de chauffage, de billes, de branches, de matériel de pépinière, de copeaux ni tout autre type de bois de frêne.

Le gouvernement du Canada collabore étroitement avec les provinces et les municipalités dans le but de limiter la propagation de l'agrile du frêne et de protéger les précieuses forêts canadiennes.

L'ACIA intensifiera son enquête sur les arbres de la région en vue de déterminer l'étendue de l'infestation et avisera les propriétaires fonciers visés. Des mesures réglementaires de lutte contre l'agrile du frêne seront prises à la lumière des renseignements recueillis dans le cadre des enquêtes. L'ACIA continue de collaborer avec ses partenaires et les intervenants dans le but de freiner la propagation de ce ravageur destructeur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web de l'ACIA à l'adresse www.inspection.gc.ca ou composez le 1-866-463-6017.

-30-

Contexte

L'agrile du frêne est un insecte ravageur extrêmement destructeur qui s'attaque aux frênes. Il a été découvert pour la première fois au Canada au cours de l'été 2002. Ce ravageur cause déjà d'importants dommages aux États-Unis et au Canada, et constitue une menace économique et environnementale pour les régions urbaines et boisées des deux pays. L'agrile du frêne ne pose toutefois aucun risque pour la santé humaine.

La présence de ce coléoptère envahissant a déjà été confirmée dans la ville de Toronto, dans la municipalité de Chatham-Kent, de même que dans les comtés d'Essex, d'Elgin, de Lambton, de Middlesex et de Norfolk, en Ontario. Des restrictions réglementaires ont été imposées dans ces régions afin de contrôler le déplacement des matières susceptibles d'être infestées et de ralentir la propagation de ce ravageur à de nouvelles régions. La présence de l'insecte a également été récemment confirmée dans la région de la Montérégie, au Québec, ainsi que dans les régions de Peel et de Halton, en Ontario.